



UNION LOCALE CGT de MURET et ENVIRONS  
21 Avenue des Pyrénées BP 80067 31603 MURET  
☎ : 05 61 51 29 00 ou 06 14 90 86 73  
✉ : [cgt.ul.muret@gmail.com](mailto:cgt.ul.muret@gmail.com)

Muret, le lundi 7 février 2022

***Objet : Lettre ouverte aux élus du Muretain Agglo suite à la procédure disciplinaire engagée contre le secrétaire général du syndicat CGT du Muretain Agglo, Emmanuel BALDY***

Madame, Monsieur le Conseiller Communautaire,

Monsieur André MANDEMENT, Maire de Muret et Président du Muretain Agglo, a décidé d'engager une procédure disciplinaire contre le secrétaire général du syndicat CGT du Muretain Agglo, Emmanuel BALDY. Une sanction demandée pour des faits que ce dernier aurait commis il y a six mois en tant que représentant du personnel à l'occasion d'une action syndicale conduite dans le cadre d'un conflit collectif du travail. Une chose est donc certaine, c'est bien le syndicaliste qui est visé pour tenter de créer un climat de peur et ainsi, mieux bâillonner les revendications légitimes des personnels et leur droit de grève et de manifester !

Notre camarade, Emmanuel BALDY, étant par ailleurs le secrétaire général de *l'Union Locale CGT de Muret et environs*, notre organisation a voulu réagir ici à l'attaque dont il fait l'objet.

*L'Union Locale CGT de Muret* est particulièrement bien placée pour mesurer combien les droits des travailleurs sont bafoués. En effet, chaque année depuis des décennies nous accueillons, conseillons, défendons des dizaines et des dizaines de salariés. Ce que ces hommes et ces femmes aux profils et parcours divers nous racontent chaque semaine, ce qu'ils subissent dans leur travail, les mille manières dont ils sont floués par leur patron, leur colère souvent, leur détresse parfois : tout ceci ne cesse de nous consterner et de nous révolter.

Dès lors, nous sommes particulièrement bien placés pour mesurer combien la défense des droits des travailleurs est une chose utile, précieuse, impérieuse. Et que ceux qui ne verraient dans notre prose que des mots creux viennent assister à nos permanences juridiques, ils jugeront sur pièce !

La défense des droits des travailleurs est notre idéal mais surtout, une nécessité absolue qui se concrétise par un engagement et un travail quotidien, acharné, souvent ingrat accompli par des militants bénévoles et sur leur temps libre essentiellement. Emmanuel BALDY est l'un de ces militants et parmi les plus fiables, les plus constants, les plus investis et les plus engagés ; en tant que membre de *l'Union Locale CGT de Muret* nous en témoignons.

Ce que l'employeur du Muretain Agglo, André MANDEMENT,, reproche à Emmanuel BALDY c'est essentiellement d'avoir allumé un fumigène lors d'un conseil communautaire qui se déroulait dans la salle Horizon.

.../...

Mais ce que le Président du Muretain Agglo, André MANDEMENT omet de dire c'est que cette manifestation dans ce conseil n'est pas venue de nulle part. Il se trouve qu'à cette date les agents de la collecte des ordures ménagères étaient en grève totale depuis plusieurs semaines et qu'il refusait obstinément de négocier avec eux.

Et il refusait en dépit de ses obligations y compris de ses obligations légales, en dépit des demandes répétées du syndicat CGT qui lui avait transmis les revendications des salariés, en dépit des alertes, des mises en garde, des mises en demeure de ce même syndicat. En dépit de tout le Président du Muretain Agglo, André MANDEMENT n'opposait que morgue et mépris.

Dès lors les agents et leur syndicat n'avaient que deux solutions : laisser tomber et reprendre sagement le travail ou intensifier le rapport de forces ; ils ont refusé de laisser tomber. Quoiqu'il en dise le Président du Muretain Agglo, André MANDEMENT est donc bien le premier responsable des événements qu'il vient six mois plus tard très hypocritement reprocher à Emmanuel BALDY.

S'agissant des faits eux-mêmes il est question d'un fumigène allumé non pas dans une cabine téléphonique mais dans une salle de spectacle de 3600 m<sup>2</sup> pouvant accueillir 3500 personnes mais qui n'en accueillait ce jour-là que quelques centaines seulement. Il s'agissait donc d'une action certes légèrement spectaculaire mais parfaitement inoffensive et sans aucune volonté de nuire.

Ces faits sont d'ailleurs si anodins que le Président du Muretain Agglo, André MANDEMENT s'efforce de les dramatiser à grands coups de formules aussi outrancières que ridicules. C'est ainsi qu'il ne parle plus de fumigène mais d' « *engin explosif* », de « *grenade fumigène* » ou de « *bombe fumigène* » ; encore un peu et il parlera de missile fumigène ou de bombe atomique fumigène !!

Par contre, il oublie de dire que la seule voie de fait caractérisée, est celle d'un élu communautaire qui après avoir ramassé l'un des fumigènes l'a lancé sur les manifestants installés sur les gradins, ce qui a d'ailleurs provoqué les dégradations dont il nous accuse. L'un d'eux l'ayant reçu sur sa personne a d'ailleurs déposé plainte.

Le Président du Muretain Agglo, André MANDEMENT est un élu de la République qui préside une collectivité de plus de 120.000 habitants employant près de 2000 agents. Il s'agit d'une responsabilité importante qui requiert de la part de celui qui l'exerce un solide sens de la Démocratie. Or punir le secrétaire général du syndicat ultra majoritaire pour des faits strictement syndicaux est un comportement parfaitement antidémocratique et digne d'un potentat.

Le Président du Muretain Agglo, André MANDEMENT n'est toutefois pas un potentat et le conseil communautaire n'est pas non plus un aréopage de serviteurs dociles. Vous êtes tous, et nous n'avons aucun doute à ce sujet, d'authentiques serviteurs de la Démocratie. C'est pourquoi nous voulons croire que vous saurez collectivement, par vos débats, dégager une solution sage et raisonnable à cette affaire.

Très respectueuses salutations,

**Pour l'Union Locale CGT de MURET,  
La Secrétaire Générale Adjointe**

**UNION LOCALE CGT**  
**MURET et environs**  
21 Avenue des Pyrénées  
BP 80067 - 31603 MURET  
Tél. 05 61 51 29 00  
cgt.ul.muret@gmail.com

**Angélique JARASSE**